

## Constructions scolaires et universitaires.

**Numéro d'inventaire :** 2001.03510 (1-2)

**Type de document :** périodique

**Éditeur :** Ministère de l'Education Nationale (Paris)

**Imprimeur :** Fabrègue s.a., St-Yrieix- Limoges- Paris

**Date de création :** 1988

**Description :** Brochures de grand format. Couverture illustrée.

**Mesures :** hauteur : 295 mm ; largeur : 210 mm

**Notes :** Auteur : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / 2 numéros : N°8 mai-juin 1987 "Les espaces extérieures" et N°11 janvier-février 1988 "Matériaux" / Centre de Conseil Technique aux Collectivités Territoriales

**Mots-clés :** Bâtiments scolaires : Généralités

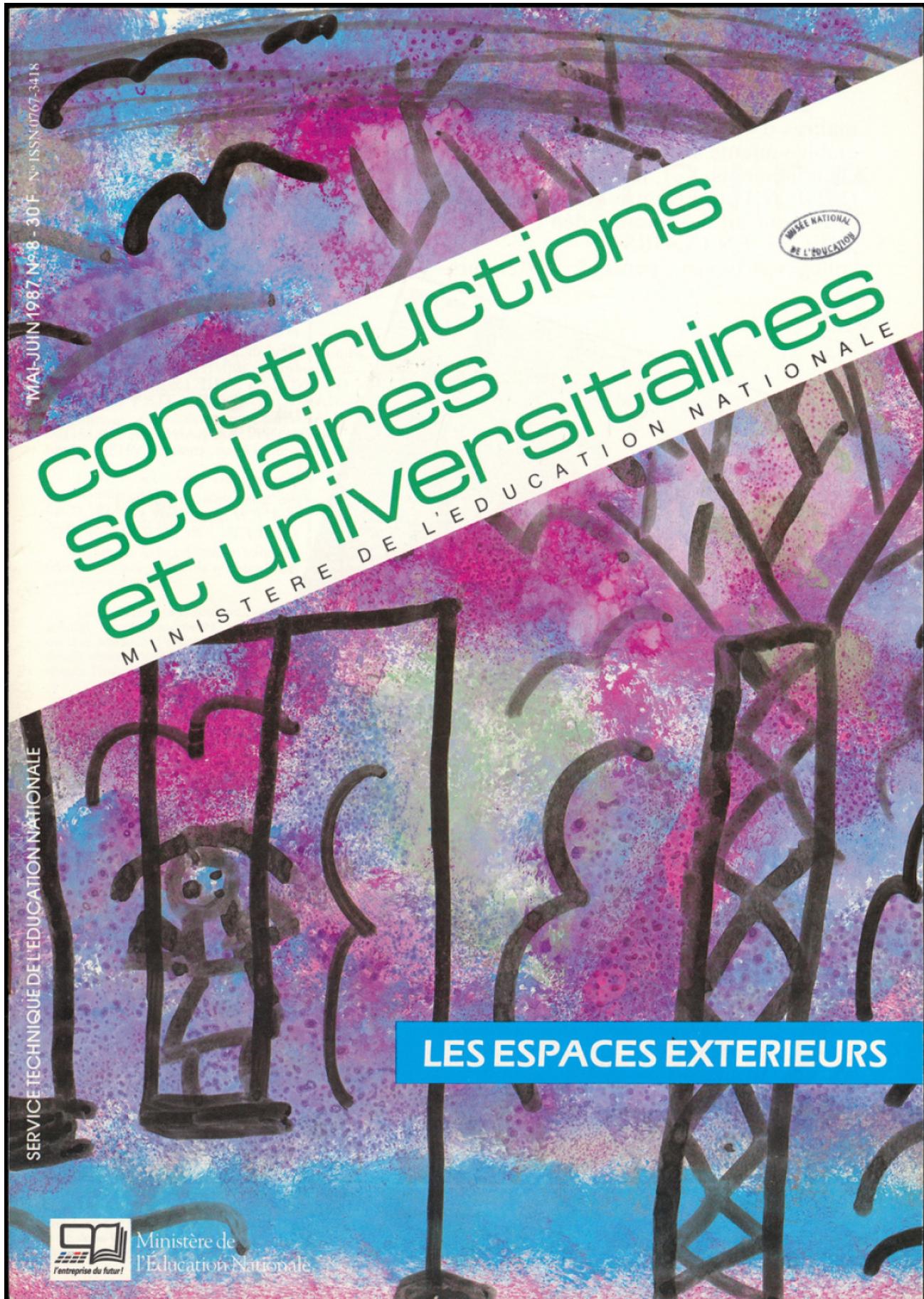
**Filière :** non précisée

**Niveau :** non précisée

**Autres descriptions :** Langue : Français

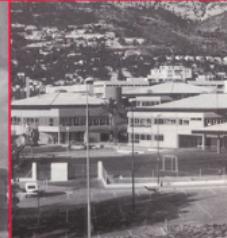
Nombre de pages : 33+33

ill.



## QUELQUES POINTS DE REPÈRES HISTORIQUES

Photos CCCTC



**1802**

La loi du 11 floréal an X  
organise l'enseignement secondaire public.

**1833 :** "Charte de l'instruction publique"

Toute commune sera tenue de  
pouvoir à ce que les enfants qui l'habitent  
reçoivent l'instruction primaire, à  
ce que les enfants indigents la reçoivent  
gratuitement.

**1858 :** l'Etat exige des plans pour toute  
construction d'école et confie à l'  
inspecteur primaire le soin de vérifier les  
plans.

Sous l'Empire se crée un réseau de  
lycées et de facultés des sciences et lettres  
pour former les futurs officiers et fonctionnaires de l'Etat. Ces lycées s'installent souvent dans d'anciens couvents réaménagés (par ex. Louis le  
Grand, Sainte-Croix-des-Blettes ou Condorcet  
chez les capucins.)

Ces établissements par l'étude de l'ordonnancement de leur façade, le traitement de leur entrée et par leur échelle traduisent la force et le prestige de l'Etat.

Par leur taille, leur rigueur et l'aspect quasi militaire, ils ont marqué le cœur des villes de France.

**1881 :** L'ordre scolaire s'étant accru avec l'arrivée notamment des jeunes filles, on assiste à la construction massive de lycées (ex. Lycée Lakamal).

Au même moment les lois Jules Ferry (1881) instituent l'école primaire publique gratuite et laïque et l'instruction obligatoire jusqu'à 11 ans. Cela nécessite également la construction d'un grand nombre d'écoles.



Cérouville (1922)

Lycée technique Marly (Yvelines)

LT. Noguès

Lycée professionnel d'Hérouville St-Clair

Photo CCCTC

**1885 :** Une loi impose les principes d'une nouvelle architecture scolaire (cubages d'air, aération, nettoyage). L'administration établit les programmes directeurs pour la construction des lycées plus ouverts et comporteront des galeries extérieures soutenues par des ossatures métalliques.

Les écoles sont construites le plus souvent en briques, réservant la pierre aux éléments porteurs et aux jambages, impostes ou corbeaux. Des baies régulières quadrillent le bâtiment.

**1930 :** On assiste à une recrudescence des effectifs scolaires nécessitant d'autres réflexions (notamment pour unifier les programmes du secondaire) et de nouvelles constructions.

C'est également l'époque de la naissance de l'architecture moderne (charte d'Athènes 1933).

Les matériaux employés dans les constructions scolaires changent : le métal se généralise et surtout se dissimile moins, le béton apparaît dans les structures. De nouveaux matériaux

apparaissent en façade (ex. les grès cassés). Le chauffage central est installé dans les lycées (ex. LP de Malakoff ou Montrouge).

**1945 :** Après la seconde guerre mondiale on assiste à une explosion scolaire avec le développement de l'enseignement secondaire pour tous (prolongation de l'enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans) associé à une forte poussée démographique.

**1960-70 :** Il faut construire très vite un très grand nombre d'établissements (surtout des collèges).

Cette situation conduit l'Etat à organiser la construction scolaire, c'est à dire à prévoir les effectifs et trouver les procédures administratives, techniques et financières adaptées.

Des programmes types et des plannings sont élaborés pour établir toutes les classes au sud (le soleil devant aider à lutter contre le fléau de l'époque qu'est la tuberculose) et les couloirs au nord.

Cette orientation obligatoire impose un "urbanisme" scolaire rigoureux

avec des bâtiments parallèles les uns aux autres et demande des terrains très vastes.

En 1965, les entreprises du bâtiment face à la quantité et à l'urgence des travaux développent des politiques d'industrialisation de la construction fondées sur la rationalisation de ces rationnelles (1,75 m pour l'Education).

Les bâtiments sur plusieurs niveaux, tramés et se composant d'un couloir central et de deux séries de classes se généralisent.

CENTRE DE CONSEIL TECHNIQUE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES JANV.-FÉV. 1988 N°11 - 30 F N° ISSN 0767-3419

**MATERIAUX**

# constructions scolaires et universitaires

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



